



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Personnel

Question écrite n° 39492

### Texte de la question

M Jean Maran attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur les revendications exprimees par le corps des secretaires medico-sociaux quant a leur statut. En effet, ces agents administratifs, recrutes a un haut niveau de formation : BTN F8, BTS, BAC + 2 ou maitrise, sont seulement classes en categorie C Or, ils assument des taches et des responsabilites de plus en plus importantes du fait, notamment, de l'accroissement de leur role de coordinateur au sein des unites de soins et de l'informatisation des etablissements de sante. C'est pourquoi il lui demande de lui faire connaitre la suite qu'elle entend reserver a leur revendication de reclassement en categorie B pour tenir compte du niveau de leur recrutement et de leur competence.

### Données clés

**Auteur :** [M. Maran Jean](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39492

**Rubrique :** Hopitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** santé et famille

**Ministère attributaire :** santé et famille

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 avril 1988, page 1736